



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONFÉRENCE
DE PRESSE



SITUATION SANITAIRE
DANS LE LOT

22 septembre 2020

Situation sanitaire dans le Lot Passage en vulnérabilité modérée

Les indicateurs de suivi de l'épidémie dans le Lot permettent chaque jour aux services de l'État et à ses partenaires de suivre l'évolution de la situation sanitaire, et de piloter en conséquence la réponse à apporter localement.

Les derniers chiffres de circulation de la maladie se sont récemment dégradés, tout comme sur l'ensemble du territoire national. Le Lot est passé du statut de département à vulnérabilité limitée, à celui de **département à vulnérabilité modérée**. Ce changement de statut est dû à l'évolution du taux d'incidence dont le seuil de 25 pour 100 000 habitants a été dépassé. Le Lot n'est pas un département à vulnérabilité élevée, mais il convient de demeurer vigilant sur la situation de la maladie de la Covid-19.

Pour rappel, le seuil de la vulnérabilité élevée se situe à 50 pour 100 000 habitants. Le 19 septembre, 55 départements étaient considérés comme des zones de circulation active du virus, dont neuf départements d'Occitanie (seuls les départements de l'Ariège, de la Lozère, des Haute-Pyrénées et du Lot sont à ce jour en vulnérabilité modérée).

Le taux d'incidence, alors qu'il était encore de 6,4 pour 100 000 habitants le 4 septembre, est désormais passé à 35,2 – supérieur au seuil de vigilance de 10, mais encore inférieur au seuil d'alerte de 50 pour 100 000 habitants.

Du 12 au 18 septembre, 61 cas Covid-19 ont été recensés dans le Lot. Depuis le mois d'août, seule une hospitalisation a été recensée au CH de Cahors – désormais sortie de l'hôpital. Il n'y a donc aucune hospitalisation dans le Lot au 21 septembre, en service conventionnel comme en réanimation.

Dans ce contexte, **il est nécessaire de rappeler aux Lotois et aux Lotoises que l'épidémie de la Covid-19 n'est pas finie : seule la discipline individuelle et collective, en l'absence de traitement et de vaccin, nous permettra d'éviter une deuxième vague de la maladie dans le département, avec en priorité le respect des gestes barrières :**

- respect de la distanciation physique ;
- port du masque dans les lieux clos et les lieux de forte affluence ;
- désinfection des mains très régulière au savon ou au gel hydroalcoolique.

Le préfet du Lot recommande également aux habitants du Lot de limiter les rassemblements privés (réunions de famille, amicales...).

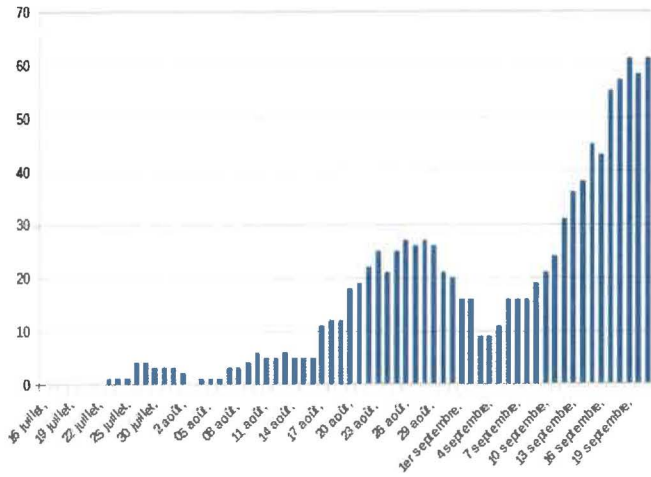
Le préfet du Lot et l'ensemble des services de l'État dans le département sont mobilisés pour surveiller l'état de l'épidémie dans le département et anticiper une seconde vague.

Si le département devait faire face à une détérioration de la situation sanitaire et être classé en zone active de circulation du virus, **le préfet du Lot pourra être amené à prendre des mesures plus restrictives pour lutter contre l'épidémie**, en concertation avec les élus locaux :

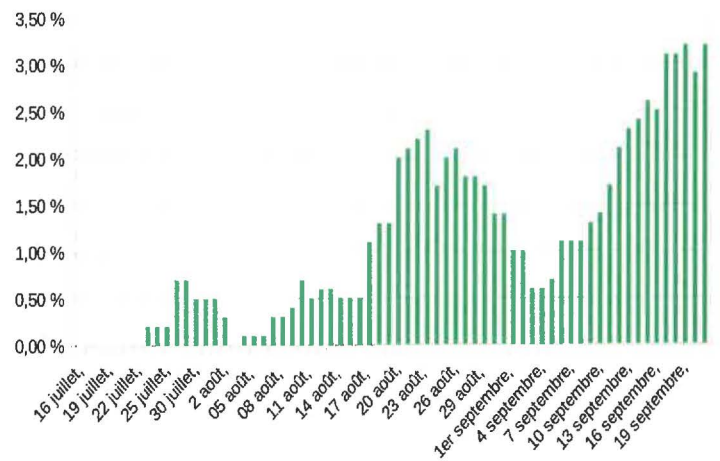
- imposer le port du masque dans l'espace public pour tout ou partie sur des créneaux horaires déterminés ;
- fermer partiellement ou complètement les établissements recevant du public (ERP) non essentiels (par exemple des salles de spectacles, des centres commerciaux, des gymnases, des musées...), des lieux de réunions ou des lieux publics (rues, jardins, parcs, plans d'eau, plages...) ;
- interdire la tenue des marchés, couverts ou non, et quel qu'en soit l'objet ;
- limiter voire interdire des rassemblements ;
- réduire les horaires d'ouverture des débits de boissons et restaurants ;
- réduire les visites dans les lieux accueillant les personnes vulnérables.

Statistiques pour le département du Lot au 21 septembre 2020

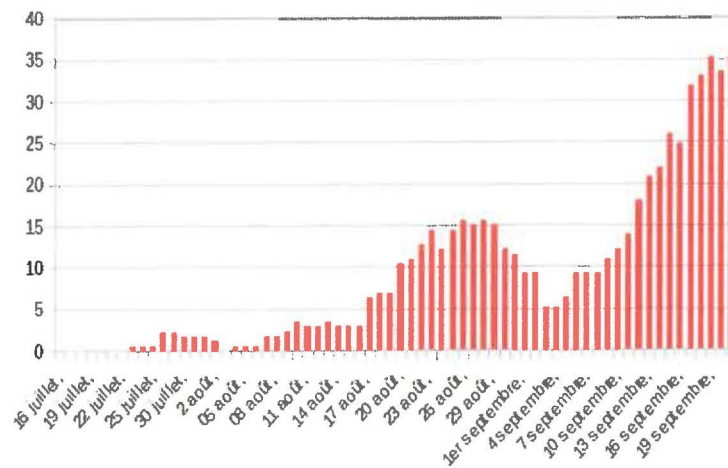
Nombre de cas positifs Covid-19 sur sept jours



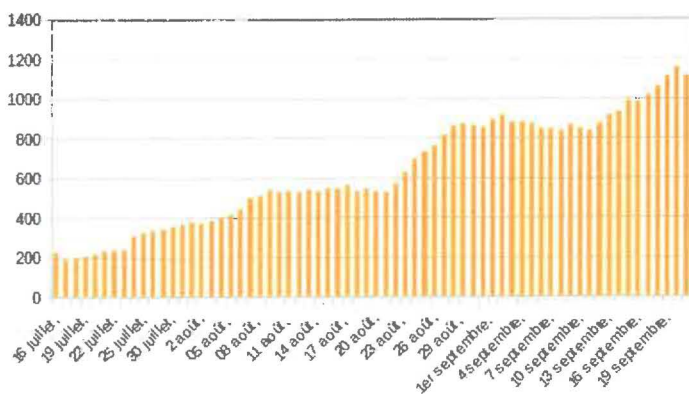
Taux de positivité Covid-19



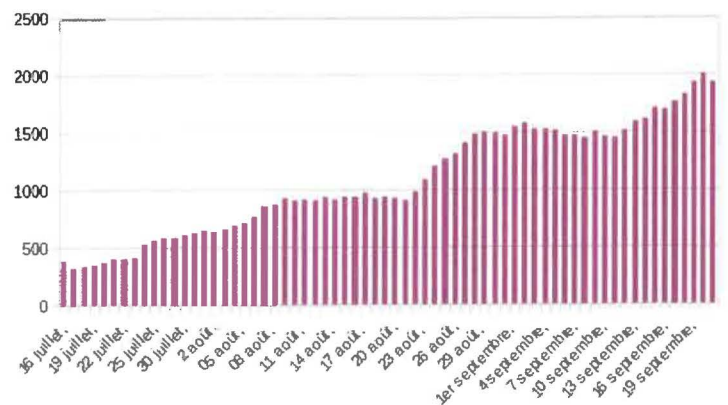
Taux d'incidence Covid-19 pour 100 000 habitants



Nombre de tests réalisés



Taux de dépistage pour 100 000 habitants



Situation sanitaire dans les établissements scolaires

1. Établissements scolaires touchés

L'accueil de l'**internat du lycée Monnerville de Cahors** a été suspendu provisoirement pendant sept jours (du 21 au 27 septembre) afin de limiter la propagation de la maladie en raison de trois élèves internes et un surveillant testés positifs à la Covid-19, à la fin de la semaine dernière. 29 cas contact parmi les élèves internes et externes du lycée, et 14 adultes parmi le personnel de surveillance seront testés dans le cadre du contact tracing. L'internat fait l'objet d'une désinfection et les cours sont assurés en distanciel cette semaine.

Un élève du **collège des Sept-Tours de Martel** a été testé positif. Ayant été en contact dans le cadre d'une sortie scolaire avec les élèves de deux classes de 6e du collège (soit 47 élèves), ces classes sont suspendues provisoirement pour une durée de sept jours (du 21 au 27 septembre).

Trois élèves du **lycée Clément Marot**, une assistante d'éducation du **collège de Souillac** et un élève de l'**école élémentaire de Baladou** ont été testés positifs mais ces situations n'entraînent pas la suspension provisoire de classes.

Enfin, deux professeurs testés positifs ont été remplacés à l'**école élémentaire Hivernerie de Gourdon** et à l'**école élémentaire de Lachapelle-Auzac**.

Un contact tracing est en cours à l'université de Cahors, après qu'un étudiant ait été testé positif. La CPAM est en cours d'identification de cas contacts dans la sphère privée de l'intéressée et au sein de l'université.

2. Allègement du protocole sanitaire

À la suite de l'avis du Haut conseil de santé publique rendu le 17 septembre dernier, le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles maternelles et élémentaires est allégé à partir de ce mardi 22 septembre.

Lorsqu'un enfant sera confirmé cas positif à la Covid-19 dans une classe, la classe pourra désormais continuer de se tenir normalement pour les autres élèves, qui ne sont plus considérés comme cas contacts.

Le protocole d'identification des personnes cas contacts, leur isolement éventuel, la fermeture possible de classes, voire d'écoles, seront toutefois appliqués lorsque qu'il y aura au moins trois cas confirmés dans la même classe (enfants ne venant pas de la même famille ou ne vivant pas dans le même foyer).

Ces nouvelles dispositions sanitaires vont permettre, tout en continuant de garantir la protection maximale des écoliers et des personnels, une continuité pédagogique plus stable pour un plus grand nombre d'élèves.

Les fiches précisant les mesures sanitaires ont été mises à jour à la suite des annonces du ministre de l'Éducation nationale et sont disponibles sur le site internet du ministère : <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>.

Situation sanitaire dans les établissements médico-sociaux

1. Établissements touchés

Plusieurs établissements médico-sociaux ont été récemment concernés par une campagne de tests. Après la découverte de cas positifs et la réalisation du contact tracing, les résultats des personnes testées dans les **EHPAD de Mercuès, de Luzech et de Martel** sont revenus négatifs, tout comme ceux de **l'EHPAD Orpéa de Cahors**.

L'IME de Fons a repris son activité normalement ce lundi puisque les tests effectués sont revenus négatifs samedi.

Un contact tracing a été réalisé à l'association **Lot pour Toit à Souillac**. Neuf personnes sont isolées jusqu'au 24 septembre. Ils seront testés avant de sortir de l'isolement.

Un salarié du **centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de Puy-l'Évêque** a été déclaré positif à la Covid ce dimanche. Les salariés, qui ne sont pas des cas contact, seront cependant testés cette semaine par précaution.

Le résultat du test d'un salarié symptomatique au **CMPP de Gourdon** est attendu.

Un cas positif a été confirmé à **l'EHPAD de Montredon**. Un dépistage des cas contact est organisé aujourd'hui.

Une salariée de **l'EHPAD de Castelnau** a été testée positive. L'ensemble des salariés et des résidents sont testés aujourd'hui.

2. Protocole sanitaire mis en œuvre

Les établissements médico-sociaux et notamment les EHPAD sont en capacité de mettre en œuvre les mesures sanitaires adéquates en cas d'évolution importante de l'épidémie.

Les EHPAD anticipent notamment les mesures sanitaires prévues pour assurer la sécurité de chacun, résidents ou personnels :

- renforcement du protocole d'hygiène en cas d'apparition de cas suspects ou confirmés de Covid-19 ;
- constitution d'un secteur dédié aux cas suspects ou confirmés de Covid-19 ;
- suivi renforcé de l'état des stocks d'équipements de protection individuelle ;
- anticipation des éventuels besoins de renforts en ressources humaines ;
- anticipation des mesures de limitation de la circulation et d'encadrement des visites, des sorties, des admissions et du fonctionnement des accueils de jour, à prendre en cas d'aggravation de la situation.

Se faire dépister

Afin de limiter la propagation de la maladie, le préfet du Lot rappelle la possibilité ouverte à tous de se faire dépister.

La stratégie nationale de lutte contre la propagation du virus repose sur quatre principes : « identifier, dépister, tracer et isoler ». Le renforcement des activités de prélèvement s'est accompagné d'une simplification des conditions d'accès aux tests :

- ils sont gratuits, pris en charge par l'assurance-maladie à 100 % ;
- ils ne nécessitent plus d'ordonnance médicale depuis le 25 juillet 2020.

La mobilisation efficace des capacités de dépistage constitue l'une des clés pour réduire fortement le risque d'un rebond épidémique, afin d'aller au terme du processus de déconfinement. Les tests virologiques répondent ainsi à l'objectif d'identifier les cas, pour casser au plus tôt la chaîne de transmission.

L'enjeu pour le département est donc de réaliser un nombre important de tests, bénéficiant d'une capacité d'analyse importante pour encourager un dépistage massif de la population.

L'Agence régionale de santé a ainsi pris la mesure des besoins de dépistage en augmentant le volume de dépistage hebdomadaire, en incitant les établissements privés et publics à développer les structures d'accueil de grande ampleur (« drive piéton ») et en organisant des opérations de dépistage ciblées.

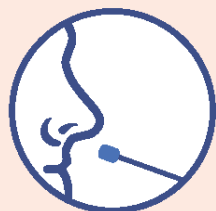
Du 12 au 18 septembre, 2 000 tests ont été réalisés, soit un taux de dépistage de 1 155 pour 100 000 habitants. Par comparaison, les laboratoires du Lot réalisaient en moyenne 400 tests par semaine en juillet.

Dans le cadre de l'intensification du dépistage, le nombre de personnes se présentant dans les laboratoires de biologie médicale est en forte hausse. Les délais d'obtention d'un rendez-vous et de réception des résultats sont allongés depuis le début du mois. **En conséquence, certains publics sont considérés comme prioritaires afin de se faire dépister dans les 48h et obtenir les résultats sous le même délai :**





- les **personnes symptomatiques** disposant d'une prescription médicale pour la réalisation d'un examen par RT-PCR ;
- les **personnes contacts à risque identifiées par l'Assurance Maladie** et l'ARS, inscrites dans la base informatique Contact-Covid et présentant un justificatif (mail ou SMS) ;
- les **personnes identifiées par l'autorité sanitaire** dans le cadre d'un protocole spécifique de dépistage organisé autour d'une situation de transmission (cluster dans une collectivité ou une communauté ou en lien avec un évènement donné) ;
- les **personnes identifiées comme ayant été en contact avec un cas positif par l'application STOP-COVID** (justificatif via l'application à présenter) ;
- les **professionnels de santé et assimilés.**

Les personnes considérées comme non prioritaires bénéficieront d'un rendez-vous sous cinq jours, ainsi que des résultats de leur test sous le même délai.

COVID-19



TESTS DE DÉPISTAGE QUI EST PRIORITAIRE ?

Priorisation	Indications	Rendez-vous	Résultats
TESTS RT-PCR PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes symptomatiques disposant d'une prescription médicale pour la réalisation d'un examen par RT-PCR • Les personnes contacts à risque identifiées par l'Assurance Maladie et l'ARS, inscrites dans la base informatique Contact-Covid et présentant un justificatif (mail ou SMS). • Les personnes identifiées par l'autorité sanitaire dans le cadre d'un protocole spécifique de dépistage organisé autour d'une situation de transmission (cluster dans une collectivité ou une communauté ou en lien avec un évènement donné) • Les personnes identifiées comme ayant été en contact avec un cas positif par l'application STOP-COVID (justificatif via l'application à présenter) • Les professionnels de santé et assimilés* 	 <i>Rendez-vous</i> moins de 48h	 <i>Résultats</i> moins de 48h après le prélèvement
TESTS RT-PCR NON PRIORITAIRES	<i>Tous les cas non prioritaires dont :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Asymptomatiques, voyageurs, dépistages systématiques dans les clubs de sports • Opérations de dépistage « large spectre » en ambulatoire, en milieu carcéral, en entreprise, en collectivité... • etc. 	 <i>Rendez-vous</i> max 5 jours	 <i>Résultats</i> max 5 jours après le prélèvement

*Personnels des hôpitaux, cliniques, laboratoires, EHPAD et ESMS, Aidants et structures de soins à domicile et toute personne intervenant dans une structure de santé

COVID-19

OÙ SE FAIRE DÉPISTER DANS LE LOT

CAHORS

- Centre hospitalier :
 - Uniquement sur rendez-vous au 07 87 10 22 36
 - Drive piétons place Bergon
- Laboratoire Biofusion :
 - Uniquement sur rendez-vous au 05 65 35 83 33 ou sur www.biofusion.fr
 - Drive piétons 232 rue Joachim Murat
- Laboratoire Bio 3 :
 - Uniquement sur rendez-vous au 05 65 35 28 53
 - Locaux du laboratoire 84 rue Victor Hugo

GOURDON

- Laboratoire Bio 3
 - Uniquement sur rendez-vous au 05 65 41 09 23
 - Locaux du laboratoire 17 avenue des anciens Combattants

SOUILLAC

- Laboratoire Bio 3
 - Uniquement sur rendez-vous au 05 65 32 08 80
 - Drive piétons 9 Avenue de Sarlat

FIGEAC

- Laboratoire Sylab
 - Uniquement sur rendez-vous au 05 65 50 73 36 ou sur www.labo-sylab.fr
 - Drive voitures et piétons espace François Mitterrand

SAINT-CÉRÉ

- Laboratoire Sylab
 - Uniquement sur rendez-vous au 07 76 87 43 72 ou sur www.labo-sylab.fr
 - Local dédié près du laboratoire Sol Trémière

Covid-19 Où et comment se faire dépister dans le Lot

